

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3389

concernant l'émission des diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU l'article 109 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du registraire;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3390

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycles

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel de programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études des programmes courts de deuxième cycle et de troisième cycle aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3391

concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du Registraire;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites ;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3392

concernant la nomination d'un membre à la sous-commission des études

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition de la sous-commission des études;

ATTENDU l'article 106 du Règlement général qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres de la sous-commission des études;

ATTENDU l'appel de candidatures émis par le Secrétariat général;

ATTENDU les postes vacants à la sous-commission des études;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Martin Laberge, professeur au département de sciences sociales, membre de la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans débutant le 15 novembre 2024 et se terminant le 14 novembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3393

concernant la nomination de deux membres au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 323-CE-2433 de la commission des études du 5 février 2015;

ATTENDU l'article 105.10 du *Règlement général* qui précise les pouvoirs particuliers de la commission des études, notamment ceux consistant à « procéder [...] aux nominations sur les comités qui relèvent de sa compétence »;

ATTENDU l'appel de candidatures du Secrétariat général;

ATTENDU les postes à pourvoir;

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement : Ruth Philion, professeure au Département des sciences de l'éducation et Martin Laberge, professeur au Département des sciences sociales, pour un mandat débutant le 15 novembre 2024 et se terminant le 14 novembre 2027, ainsi que Myriam-Andrée Botino, étudiante au doctorat en sciences de l'éducation pour un mandat débutant le 15 novembre 2024 et se terminant le 14 novembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3394

concernant le projet de création d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627) (annexe 1);

ATTENDU la résolution INF3564 de l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie concernant l'adoption des descriptifs de cours pour la nouvelle concentration en informatique embarquée et de contrôle du baccalauréat en informatique (7833 et 6627) (annexe 2);

ATTENDU la résolution 2024-CMI-010 du conseil de module d'informatique concernant le projet de création d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627) (annexe 3);

ATTENDU la résolution 159-SCE-360 de la sous-commission des études du 15 octobre 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627) (annexe 4);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Christian Lacelle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création de la concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627);

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à la concentration en informatique embarquée et de contrôle du baccalauréat en informatique (7833 et 6627) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3395

concernant le projet de création d'un baccalauréat en cybersécurité

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'un baccalauréat en cybersécurité (annexe 1);

ATTENDU les annexes afférentes au projet de création d'un baccalauréat en cybersécurité (annexe 2);

ATTENDU la résolution INF3552 de l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie concernant l'adoption des descriptifs de cours du baccalauréat en cybersécurité (annexe 3);

ATTENDU la résolution 2024-CMI-009 du conseil de module d'informatique concernant le projet de création du baccalauréat en cybersécurité (annexe 4);

ATTENDU la résolution 159-SCE-361 de la sous-commission des études du 15 octobre 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un baccalauréat en cybersécurité (annexe 5);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Pascal Sergent, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du baccalauréat en cybersécurité;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions au baccalauréat en cybersécurité aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, sous réserve de l'approbation de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP), du Comité des programmes universitaire (CPU) et du Conseil des études;

FIXER le contingentement à 30 personnes étudiantes au trimestre d'automne et à 15 personnes étudiantes au trimestre d'hiver pour le régime coopératif;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de rattacher le baccalauréat en cybersécurité au Module de l'informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3396

concernant le projet de modification au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991), au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil secondaire et jeunes adultes) (7213)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU la résolution UQO-DES-24-276-2232 de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation concernant l'adoption de deux nouveaux cours : DIDXXXX *Didactique de la culture et de la citoyenneté québécoise en adaptation scolaire* et DIDXXXX *Didactique de la culture et de la citoyenneté québécoise au primaire* (annexe 1);

ATTENDU les descriptifs des deux nouveaux cours (annexe 2);

ATTENDU les résolutions UQO-MSE-23-05-29-1204 et UQO-MSE-24-10-01-1220 du conseil de module des sciences de l'éducation concernant la modification des programmes 7991, 7180 et 7213 (annexe 3);

ATTENDU les triptyques de modification de programmes (annexe 4);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Andréanne Gélinas-Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991), au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil secondaire et jeunes adultes) (7213) tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3397

concernant le projet de modification au certificat en approches éducatives (4620) et à la mineure en approches éducatives (8040)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU la résolution UQO-DES-24-276-2232 de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation concernant l'adoption du nouveau cours : PEDXXXX *Introduction aux compétences professionnelles en enseignement* (annexe 1);

ATTENDU le descriptif du nouveau cours (annexe 2);

ATTENDU la résolution UQO-MSE-24-10-01-1219 du conseil de module des sciences de l'éducation concernant la modification des programmes 4620 et 8040 (annexe 3);

ATTENDU les triptyques de modification de programmes (annexe 4);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Christian Lacelle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification au certificat en approches éducatives (4620) et à la mineure en approches éducatives (8040) tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3398

concernant le projet de modification de la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU que les dernières modifications à la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement* actuelle datent de 1998;

ATTENDU la nécessité d'arrimer la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement* aux conventions collectives des personnes enseignantes (professeur·es et personnes chargées de cours) et au mandat du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU);

ATTENDU le souhait d'augmenter le taux de réponse au questionnaire d'évaluation de la qualité de l'enseignement soumis aux personnes étudiantes et d'alléger le processus d'administration du questionnaire;

ATTENDU le triptyque de modification du *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement* (annexe 1);

ATTENDU le Formulaire général – Appréciation et évaluation de la qualité de l'enseignement annexé à la Politique (annexe 2);

ATTENDU le Formulaire – Évaluation de la planification et du contenu de l'enseignement annexé à la Politique (annexe 3);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Christian Lacelle,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver le projet de modification de la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement* tel que présenté, incluant les formulaires annexés de la Politique;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'appliquer cette modification à compter du trimestre d'hiver 2025.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3399

concernant le projet de modification du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement concernant le plagiat et la fraude*;

ATTENDU la consultation auprès des professeur·es, des chargé·es de cours et des étudiant·es;

ATTENDU le triptyque de modification du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* (annexe 1);

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver le projet de modification du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'appliquer cette modification à compter du trimestre d'hiver 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3400

concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2024-2025

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion, tenue le jeudi 14 novembre 2024 au pavillon Alexandre Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean R. Messier, au local E 2300 et en visioconférence.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur·e;

ATTENDU que le nombre de postes réguliers pour la répartition visée 2024-2025 était de 256;

ATTENDU l'article 8.07 de la Convention collective prévoit que l'Université peut augmenter ou diminuer le nombre de professeurs,es jusqu'à un maximum de quatre (4) postes par rapport à l'année précédente;

ATTENDU la politique générale de répartition des postes de professeur en vigueur (annexe 1);

ATTENDU que selon ce même article, le nombre de postes réguliers pour la répartition visée 2025-2026 pourrait se situer entre 252 à 260 postes;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2025-2026 (annexe 2);

ATTENDU le développement de l'UQO en cohérence avec les besoins régionaux en matière de Santé et Services sociaux;

ATTENDU le projet de développement de la psychologie à Saint-Jérôme afin d'avoir une offre de cours dans cette région;

ATTENDU la poursuite de développement en informatique et génie en matière de cybersécurité;

ATTENDU les ressources financières de l'UQO;

ATTENDU les moyens mis en place pour atteindre la répartition visée 2025-2026 fixée à 267 postes;

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026 (annexes 3 et 4);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Christian Lacelle,

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 420-CE-3400 (suite)

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au Conseil d'administration concernant le projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026, lequel projet constitue une annexe faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale

Me Sophie Ouellet